

EDM 70
Réunion du Comité syndical du jeudi 5 décembre 2019

Présents :**Membres du comité syndical :**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Annie BRUNOL, payeure départementale
- Pierre-Alain FALLOT, directeur pédagogique du Pôle de Gray
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, directeur pédagogique des Pôles de Lure-Luxeuil

Excusés :

- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Daniel CLERC, Délégué de la C.C. du Pays de Villersexel
- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jean-Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Pierre DESPOULAIN, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Christian DEVAUX, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Dominique DIDIER, Déléguée de la commune de Jussey
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et d'Aboncourt-Gésincourt
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Emmanuel MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C du Val de Gray
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Didier PIERRE, Délégué de la C.C. des Combes
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Yves BERIDOT, directeur pédagogique du Pôle du Pays riolais-Val de Saône
- Nathalie LEGAT, chargée de mission culture, CCHC

La Présidente ouvre la séance à 18H.

Le quorum ne sera pas atteint puisque des membres qui devaient être présents ont eu un empêchement de dernière minute.

11 membres sont présents pour un quorum de 13.

Mme ARNOULD souhaite maintenir la séance afin de présenter les activités de la rentrée et le bilan de l'an passé. Les délibérations seront simplement présentées et seront votées la semaine prochaine avec les membres qui pourront être présents.

Mme la Présidente présente les **délibérations** :

- **Budget :**

- ✓ Enveloppe investissements : autorisation à la Présidente d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2019) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, afin de ne pas interrompre l'activité du syndicat (cf document transmis avec l'ordre du jour).

Tableau récapitulatif :

Article	Libellé	BP 2019 et DM1 2019	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2019)
2051	Concessions, droits similaires	1000 €	250 €
2183	Matériel de bureau et info	4601.60 €	1150.40 €
2188	Autres immo corporelles	35000 €	8750 €

Mme la Présidente précise que cette délibération permettra de faire des achats si besoin avant le vote du budget.

- ✓ Admission en non-valeur pour un montant de 286.80 € (année 2014-2015).

Mme ARNOULD indique que cela représente les impayés des familles qui n'ont pas pu être recouverts par la trésorerie après toutes les démarches.

- ✓ Subvention de la DRAC de 22 000 € pour l'année 2020.

Mme la Présidente précise que contrairement aux années précédentes la DRAC a indiqué par avance à l'EDM l'attribution de la subvention pour l'an prochain et que le dossier de demande est à réaliser dès maintenant.

- **Tarifs :**

Ajouts en rouge :

Tarifs du personnel titulaire / **agent retraité de l'EDM 70** ou contractuel :

Frais de gestion annuels : 10 €

Cours de chant pour un professeur de FM ou DUMI : Gratuit (si disponibilité dans la classe)

Autres cours : Atelier Collectif Adhérent, QF 3 maxi

Mme ARNOULD indique qu'il sera demandé aux membres de se prononcer sur l'ajout de ce tarif pour un enseignant de l'EDM 70 retraité qui prend des cours d'enseignement musical.

Tarif de location d'instruments du parc instrumental :

Location d'un instrument ou de matériel par une association / organisme extérieur :

Tarif journalier : 20 €

Pour un trimestre : 47 €

Mme la Présidente précise que cet ajout de tarif permettra de régulariser certains cas particuliers de demandes de location ponctuelles ou trimestrielles à destination d'organismes extérieurs.

- *Ressources humaines*

- Postes :

- *Création d'un poste à compter du 1^{er} janvier 2020 :*

Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, discipline musique à l'école à hauteur de 9h30 hebdomadaires. Accroissement temporaire d'activité (poste non permanent).

Mme ARNOULD indique que ce remplacement permettra de coordonner les actions musicales au retour de l'enseignante intervenante en milieu scolaire actuellement en congé de maternité. L'organisation du temps de travail a été lissée sur l'année pour un nombre limité de jours par semaine. Le volume horaire de remplacement sera identique à celui du congé de maternité mais étalé sur une plus longue période.

- *Modification d'un poste permanent à compter du 1^{er} janvier 2020 :*

*Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe / Discipline : batterie
Diminution inférieure à 10 % du poste : passage de 10H à 9h hebdomadaires.*

Mme la Présidente précise que cette modification horaire permettra d'ajuster le poste au regard de l'emploi du temps réel de l'agent.

- *Suppression d'un poste permanent à temps complet (16 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2020 :*

Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale / Discipline : chant lyrique.

Mme ARNOULD souhaite évoquer ce point plus longuement puisque ce poste était occupé par M. Alain LYET qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} décembre 2019.

La Présidente propose aux membres une réflexion sur le devenir de la classe de chant. En effet, plusieurs possibilités sont ouvertes :

- Soit de conserver ce poste en sachant que l'enseignant dispensait 3H30 de cours pour un effectif de 7 élèves,
- Soit de dégager une marge budgétaire intéressante dans l'objectif de recruter un directeur pour mener les projets pédagogiques de l'EDM 70.

En effet, il apparaît que le fonctionnement actuel de la direction collégiale qui est en place depuis 4 ans ne parvient plus à répondre à la nécessité d'avancer sur le plan pédagogique. Cela a été confirmé par les enseignants lors de la présentation de la démarche de prévention des RPS. Plusieurs enseignants ont indiqué qu'ils ressentaient ce manque de coordination au niveau pédagogique. Il est nécessaire d'entamer un travail en profondeur sur cette question. Les actuels directeurs de Pôle ont un manque de légitimité pour porter cette évolution pédagogique.

Mme la Présidente indique également que des besoins émergent au niveau du chant mais pas en chant lyrique plutôt en chant choral ou à destination des adolescents. Le chant lyrique ne correspond plus aux attentes du public de l'EDM 70.

Mme ARNOULD demande aux membres du Comité syndical ce qu'ils en pensent.

M. TOURNIER indique que pour sa part l'EDM a besoin d'une direction affirmée. Il est favorable à la solution du recrutement d'un directeur.

M. PULICANI demande ce que vont devenir les 7 élèves de cette classe dans le cas où celle-ci serait fermée.

Mme la Présidente répond que les élèves avaient été informés au moment de leur inscription par le secrétariat et l'enseignant qu'il serait en retraite à partir du 1^{er} décembre. Par ailleurs, les élèves suivaient les cours pour l'enseignant principalement.

Mme OUDOT s'interroge sur le nombre d'heures réalisées par l'enseignant qui était de 3H30 pour un poste à 16 heures.

M. SIBILLE demande si l'enseignant était rémunéré sur la base de 3H30.

Mme ARNOULD répond que leur statut d'agent public recruté sur un temps complet oblige l'EDM à les rémunérer sur un temps complet quel que soit le nombre d'heures d'enseignement.

Mme ARNOULD ajoute qu'il ne faut pour autant pas fermer la porte pour un poste de chant à l'avenir au sein de l'EDM.

Mme OUDOT ajoute également que cette suppression de poste concernerait donc uniquement 3H30 de cours et non 16 heures.

Mme la Présidente répond qu'effectivement cela laisse une marge budgétaire suffisante pour un emploi de directeur.

Mme HAGEMANN affirme que pour sa part il serait raisonnable de supprimer ce poste.

Mme ARNOULD précise que sur le territoire de la Haute Comté il y aurait une attente sur le chant mais pas en chant lyrique.

L'ensemble des membres est d'accord sur le fait que cette discipline ne répond pas aux besoins actuels de l'EDM.

M. PULICANI pointe le nombre d'heures de 3h30 effectué par l'enseignant et souhaite savoir si d'autres enseignants sont dans ce cas de figure à l'EDM.

Mme ARNOULD répond que non, c'était le seul enseignant dans ce cas puisque la gestion des RH a été revue au plus juste. Dès son arrivée les postes de contractuels qui étaient en doublon avec les postes de titulaires ont été supprimés.

Mme la Présidente propose donc que la publication du poste de directeur se fasse dès maintenant afin d'anticiper et de prévoir une marge pour auditionner les candidats. Ce recrutement doit se réfléchir et il ne faut fermer la porte à aucune piste.

Mme ARNOULD demande donc à l'ensemble des membres s'ils sont d'accord avec cette orientation qui n'aura pas d'impact budgétaire.

L'ensemble des membres confirme leur accord.

- *Hommage à M. Michel WEYERMANN*

Mme la Présidente propose de rendre un hommage à M. WEYERMANN qui a été Président de l'EDM 70 du 29 avril 1998 au 10 mai 2004 mais également membre du Comité syndical depuis le mois de juin 1989 jusqu'en juillet 1998. De ce fait, durant tout son parcours politique de conseiller départemental, M. WEYERMANN a suivi les décisions du Comité syndical de l'EDM et toute son histoire.

La disparition de M. WEYERMANN a affecté tout le monde au-delà des tendances politiques de chacun.

Une minute de silence est observée par l'ensemble des membres du Comité syndical.

Mme la Présidente présente les **informations** :

- *Point sur les ressources humaines*

Mme ARNOULD indique que les 2 enseignants de piano en absence de longue durée reviendront en janvier prochain à temps partiel thérapeutique. Par ailleurs, une enseignante qui était également absente depuis plusieurs mois a repris son travail à temps partiel thérapeutique au mois de septembre.

- *Bilan d'activités et prévisionnel :*

- Présentation du bilan des activités pour l'année scolaire 2018-2019 (cf document remis avec l'ordre du jour).
- Présentation des activités prévisionnelles pour l'année scolaire 2019-2020 (cf document remis avec l'ordre du jour).

Mme la Présidente précise que M. BERIDOT, directeur du Pôle du secteur Val de Saône et pays riolais est absent pour maladie. Elle se chargera donc de présenter les activités de ce secteur.

Monsieur Pierre-Alain FALLOT présente les activités sur le secteur de Gray. Certains projets structurants seront reconduits durant cette année scolaire.

Monsieur FALLOT souhaite préciser que dans le projet sur le cœur de ville de Gray l'EDM sera intégré dans de nouveaux locaux. Le déménagement est prévu en septembre 2021.

Mme ARNOULD souligne le bon démarrage sur le secteur de Gray du fait notamment du travail avec des partenaires multiples. Ces bons résultats sont le fruit du travail sur le terrain de M. FALLOT.

Mme ARNOULD ajoute que ce modèle graylois mériterait d'être dupliqué sur les autres secteurs. Malgré la spécificité de chaque territoire ce travail mené en partenariat, en transversalité et ce croisement avec les autres disciplines pour rechercher de nouveaux publics doit être la voie à suivre sur l'ensemble du département.

M. Daniel ROLLET présente les activités sur le secteur de Lure-Luxeuil. Une légère augmentation du nombre d'élèves est à noter sur Lure et la Haute Comté.

Mme ARNOULD souligne la qualité de ces documents qui peuvent servir d'outil de communication à destination des assemblées d'élus pour les membres du Comité syndical.

La Présidente indique que ce bilan d'activité est exhaustif, il apparaît une stabilité des effectifs inscrits en enseignement spécialisé et une hausse des effectifs des orchestres débutants.

Mme ARNOULD précise que sur l'ensemble des écoles du département, une baisse du nombre d'enfants a été établie.

La Présidente indique qu'elle a rencontré la conseillère pédagogique musicale de l'Education Nationale, Mme LAMAY. Cette dernière a évoqué l'apport indéniable de l'apprentissage de la musique aux enfants qui bénéficient de ce dispositif.

L'Education Nationale souhaite développer ces pratiques avec un cursus renforcé d'au moins 2 ans. Il faudra se rapprocher de l'association « Orchestres à l'école » afin de déterminer une approche pédagogique cadrée. Mme LAMAY est convaincue que ce dispositif est une façon d'apporter la pratique artistique en milieu scolaire.

Mme la Présidente souhaite évoquer l'exemple de Jussey où les élèves de CM2 et de 6^{ème} bénéficient d'un orchestre à l'école. Afin d'aller plus loin il s'agira de développer des classes CHAM et de mener une réflexion sur ce domaine.

Mme ARNOULD ajoute que même si ce dispositif n'apporte pas d'inscription à l'EDM cela apporte beaucoup aux enfants qui pratiquent un instrument en orchestre.

La Présidente précise que le nombre d'enfants en orchestres débutants a doublé entre cette année et la précédente année scolaire.

Mme ARNOULD adresse ses remerciements aux enseignants et au personnel administratif pour le travail fourni tout au long de l'année scolaire. Sandrine a passé du temps à collecter les

informations et à mettre en page ce document qui reflète les nombreuses actions musicales de l'EDM.

Mme la Présidente effectue la présentation du secteur Val de Saône et pays riolais dans lequel une baisse des effectifs est relevée.

Pour finir, Mme ARNOULD ajoute qu'avec moins d'enseignant au global, l'EDM a réussi à maintenir son nombre d'élèves inscrits, à effectuer son soutien aux pratiques amateur et à mener des actions en milieu scolaire.

M. RICHARD pose la question du report de l'audition à Scey qui devait avoir lieu au mois de décembre.

Mme ARNOULD répond que du fait de l'arrêt maladie de M. BERIDOT, l'organisation de cette audition n'aurait pas pu être réalisée dans de bonnes conditions. Elle sera reportée en janvier.

Mme OUDOT pose la question de la baisse significative du nombre d'enfants bénéficiant d'actions en milieu scolaire sur la Haute Comté.

Mme ARNOULD explique que la mise en place de l'orchestre débutant à Vauvillers prend une partie du volume horaire dédié aux interventions en milieu scolaire et touche moins d'enfants. Cela est visible sur l'ensemble des secteurs.

M. Daniel ROLLET explique qu'il a fallu également résorber des heures dues à d'autres collectivités et de ce fait répartir les actions en milieu scolaire sur d'autres territoires.

- Parc instrumental (utilisation de la subvention d'investissement du Conseil départemental pour 2019), point sur le suivi du parc.

Mme Clarisse MARTINEZ présente une synthèse de l'utilisation financière de l'enveloppe de 32 500 € versée par le Conseil départemental en 2019 :

Orchestres débutants		19582,49
Matériel cours collectifs et mus école		4982,30
Matériel itinérant		5131,97
Percussion-batterie		2724,25
TOTAL		32421,01

- Date des prochains Comités syndicaux :
 - Date du **report de ce Comité syndical** afin de procéder au vote des délibérations qui ne nécessitent pas de quorum : **Jeudi 12 décembre à 16h45** en salle rouge
 - Mme la Présidente propose les dates suivantes : DOB en janvier 2020 et vote du BP en mars 2020 (avant les élections municipales).
 - DOB : **Mardi 21 janvier 2020 à 18 heures** (report le mardi 28 janvier)
 - Vote du BP 2020 : **Lundi 9 mars 2020 à 18 heures** (report le lundi 16 mars 2020).

Mme la Présidente remercie les membres du Comité syndical de leur présence.

La séance est levée à 20 heures.